



Réseau Cocagne

CHARTRE ECOPOLE ALIMENTAIRE COCAGNE



Illustration réalisée par La Formidable Armada ©Réseau Cocagne

Les écopôles alimentaires représentent une **figure entrepreneuriale nouvelle**. Ils sont fondés sur la **complémentarité des compétences** d'acteurs territoriaux qui s'engagent dans une démarche de **coopération** visant à progresser, au sein d'un bassin de vie, dans le sens d'une alimentation saine, de qualité, durable, accessible au plus grand nombre et inclusive.

Les écopôles alimentaires se caractérisent à travers les **finalités** qu'ils poursuivent et les fonctions qu'ils remplissent, mais aussi au regard des **logiques d'action** qui guident leurs trajectoires de développement.

FINALITES ET FONCTIONS D'UN ECOPOLE

1. Renforcer l'efficacité des systèmes alimentaires territorialisés durables en agriculture biologique

Par exemple, via des solutions de stockage, transformation et livraison au service des producteurs locaux, une mise en culture concertée ; des modalités innovantes de distribution et de contractualisation avec les usagers (particuliers, collectivités, commerces de proximité...).

2. Rendre l'alimentation durable accessible, économiquement et culturellement au plus grand nombre

Par exemple via les paniers solidaires, des activités favorisant la transmission des savoirs faire vivriers et culinaires, la conception de lieux de restauration inclusifs (type tiers lieux nourriciers), des épiceries itinérantes...

3. Accompagner la création d'emplois et la professionnalisation autour des métiers de l'agriculture et de l'alimentation durable et solidaire

Par exemple, à travers les parcours d'insertion, l'accueil de visites apprenantes, la mise en place de dispositifs d'aide à l'installation agricole, la création de formations dédiées à la professionnalisation face aux enjeux de la transition...

4. Rechercher la résilience des territoires à travers de nouvelles trajectoires économique, politique et sociétale caractérisées par la coopération

Par exemple, par le développement de réseaux regroupant différents acteurs (entreprises, associations, collectivités, citoyens, chercheurs), la mutualisation des investissements matériels et le développement des ressources immatérielles, l'implication citoyenne, la réalisation d'expérimentation et d'innovation en agroécologie...

L'ensemble de ces fonctions constituent le **socle commun** des écopôles alimentaires. Les modalités d'action concrètes diffèrent toutefois d'un territoire à l'autre. Elles se construisent de **manière située** et évoluent au fil du temps en fonction du contexte local (contexte agricole, situation socio-économique sur le territoire, tissu entrepreneurial et associatif local, ressources existantes...), des acteurs qui s'engagent dans la dynamique et de l'évolution de la trajectoire de l'écopôle.

LOGIQUES D'ACTION

L'écopôle alimentaire ne se définit pas uniquement à travers les finalités qu'il poursuit ou les fonctions qu'il remplit. Il correspond également à des **logiques d'action spécifiques**, susceptibles de conduire à une dynamique économique compatible avec les **enjeux du développement durable**.

Ces logiques d'action renvoient aux principes qui guident le travail accompli au sein des écopôles alimentaires:

- Une logique de **développement servicielle**, par saut systémique ;
- Une logique de **conception multifonctionnelle**, fondée sur la mutualisation des ressources et la complémentarité des compétences ;
- Une logique d'**organisation réflexive**, basée sur la prise d'initiative et les retours d'expérience ;
- Une logique de **financement** qui s'appuie sur la mutualisation des investissements, l'hybridation des financements et l'articulation de contributions monétaire et non monétaire au projet.
- Une logique de **gouvernance fondée sur la coopération** dans le temps long.

C'est l'articulation de ces cinq logiques qui fait des écopôles alimentaires, des espaces qui soutiennent de nouvelles façons d'entreprendre et des trajectoires économiques qui rompent avec les logiques classiques de chaîne de valeur.

Ici, les acteurs du territoire ne sont pas clients ou fournisseurs, ils sont engagés ensemble dans une forme de développement économique qui cherche à prendre en charge progressivement de multiples fonctions (alimentation, insertion, accessibilité, préservation de l'environnement, soutien au développement d'une agriculture durable...) dans un espace qui évolue au fil du temps et du développement et qui transcende la délimitation administrative.

